

# LABROUSSE



## Bulletin Municipal



### SOMMAIRE

- ↪ *Le mot du Maire*
- ↪ *La vie locale*
- ↪ *La vie associative*
- ↪ *La vie intercommunale*

## QUELQUES MOTS POUR LE DIRE

Quand ce nouveau bulletin municipal arrivera chez vous, nous serons à mi-chemin du mandat que vous nous avez confié en 2008.

Depuis 3, et 10 ans si l'on compte notre premier mandat, nous avons essayé de mener à bien des actions qui nous semblaient être de l'intérêt collectif et ce, dans le prolongement du travail effectué par ceux qui nous ont précédés car il ne faut pas oublier que la gestion d'une collectivité est un travail qui s'inscrit dans le temps et des hommes qui en sont les acteurs et qui se poursuivra certainement au-delà de notre imaginaire.

Plusieurs évènements ont émaillé ces 3 années, des petits et des plus grands, des petites réussites et de grands échecs.

Parlons d'abord de ce qui me paraît être un énorme échec : la mort du dernier lieu de vie de la commune avec la fermeture définitive du café qui restera toujours lié à la famille BLANCOT tant celle-ci aura marqué la vie de la commune.

Pourquoi cette fermeture alors que le potentiel économique existait - j'en reste convaincu même aujourd'hui – c'était là-dessus que j'avais axé mon combat pour la reprise de cette affaire, combat que je ne renie pas aujourd'hui.

Un échec n'est pas l'affaire d'une personne, c'est souvent un ensemble d'éléments qui font que...

Il est vrai que prendre la suite d'un tel passé était certainement plus lourd que l'on pouvait imaginer. Nous n'allons pas polémiquer éternellement là-dessus. Nous devons essayer de nous projeter dans un avenir encore incertain aujourd'hui, mais qui doit pouvoir devenir réalité demain.

Nous devons faire preuve d'imagination, de volontarisme et un peu moins de frilosité ; c'est ce qui nous manque cruellement actuellement. Il se fait des choses ailleurs, pourquoi pas chez nous ?

Deuxième échec : la fermeture d'une classe alors que nous avons le potentiel pour son maintien.

Là aussi, nous n'allons pas continuer de polémiquer, nous devons faire plutôt preuve d'écoute, d'imagination et de persuasion pour convaincre que la vie d'un village passe obligatoirement par une école vivante.

Parlons maintenant des choses plus positives, en premier lieu notre entrée dans la CABA, après la dissolution de la précédente Communauté. Mis à part quelques contestataires, une grande majorité des habitants comprend le choix qui a été fait et l'a intégré dans son quotidien.

Quand à nous qui devons gérer le quotidien, nous nous apercevons bien aujourd'hui du confort que cela amène d'être dans une telle structure, surtout au niveau de la gestion du réseau d'eau mais aussi des stations d'épuration.

Autre point positif, la dynamique de la construction individuelle : soit réalisée par la collectivité, soit par la stimulation et le soutien à des initiatives privées. Cette politique est très importante, car cela se traduit par une augmentation de population ce qui est le plus visible et le plus direct, alors que l'ensemble du département continue d'en perdre.

L'augmentation de la population et la masse des constructions ont des effets moins visibles mais très importants. Elles rentrent en ligne de compte pour le calcul des dotations mais aussi sur les bases locatives qui permettent une augmentation naturelle des recettes fiscales sans augmentation des taux d'imposition.

Mais aussi le maintien de la présence postale avec la création de l'agence communale. En dehors du fait brut du maintien d'une activité, il faut redire que la Poste verse une dotation mensuelle de 975 € qui couvre largement les coûts de personnel et permet de proposer un emploi pérenne et valorisant pour l'agent en charge du poste.

La fin des travaux de restauration de l'ancienne école de MOISSAC est pour bientôt avec l'arrivée de 2 nouvelles familles ; l'une vient de SAINT-MAMET et l'autre d'AURILLAC.

La construction de l'ensemble des maisons au lotissement de FONTRouGE s'achève, 4 sont déjà habitées.

Pour l'avenir proche, un nouveau projet de construction se confirme à LA CROIX SAINT-PIERRE.  
Quand au terrain situé à la CITE DES PINS, une réflexion est en cours.  
Mais aussi la réalisation d'une carte communale, un document d'urbanisme indispensable pour l'avenir.  
Il faudra améliorer la grande salle polyvalente par l'adjonction d'une cuisine et d'une pièce pour le rangement du matériel ; ce sont des travaux qui peuvent se faire en partie en régie.

Mon inquiétude actuelle et déjà évoquée, reste pour moi la fragilité de la vie associative, cette vie associative qui fait aussi la richesse d'une commune. Depuis quelques temps, l'on ressent un essoufflement de certains bénévoles et le manque d'engagement de beaucoup m'inquiète sérieusement. Il faut souhaiter que ce ne soit qu'un mauvais passage.

Voici les petites choses que je voulais vous dire ; elles ne sont pas d'un grand lyrisme, elles sont à mon image, celle que vous connaissez depuis maintenant dix ans.

Je vous laisse parcourir ce document que nous avons réalisé en équipe, avec des modestes moyens mais qui, malgré tout, j'espère, vous satisfera dans votre besoin d'information sur la vie de notre commune.

Gérard PRADAL.

# LA VIE LOCALE

## ETAT CIVIL 2010

### Naissances

Océane MALVEZIN, au bourg, le 30 mai  
Kyllian GOUBERT, au bourg, le 21 juin  
Alexis LAMOUREUX, Moissac, le 03 juillet  
Hugo LABORIE, Moissac, le 18 juillet  
Lison LAROCHE, Le Dat, le 06 août  
Laurine PINQUIE, Marso, le 22 août  
Victor REYNAUD, Julhac, le 03 novembre  
Maxence DAUDE, Julhac, le 03 novembre  
Clément HEBRARD, Le Garric, le 22 décembre  
Eléonor JEAN, Lavente, le 25 décembre

### Mariages

03 avril entre Thierry LAFON, ouvrier de scierie, Lagarde – 15120 LEUCAMP  
et Christelle SOULIER, sans profession, Julhac – 15130 LABROUSSE  
20 avril entre Bernard Louis Ernest MENGES, PDG retraité  
et Maria Anna Helena DE WIT, artiste peintre retraitée  
Le bourg, 15130 LABROUSSE  
24 juillet entre David Régis Maurice YVES, directeur de magasin, 03200 VICHY  
et Aurore ARNAL, avocate, Lescure – 15130 LABROUSSE  
07 août entre Jean-Sébastien Gérard PY, ingénieur d'études – 54140 JARVILLE  
LA MALGRANGE et Aurélie Danièle Régine CASSE, ingénieur d'études,  
Moissac – 15130 LABROUSSE

### Décès

Mme Marie LACOSTE, née MONDOR, le 17 février 2010, Lescure  
M. TOURLAN Justin, le 19 avril 210, Lavergne  
M. GARRIGOUX Georges, le 27 mai 2010, Le bourg  
M. PERRIN Robert, le 28 juillet 2010, Le bourg  
Mme CABRESPINE, née JUSTIN, le 04 août 2010

(transcriptions de décès) :

Mme Catherine AURATUS, née LESCURE, janvier 2010  
M. CARRIER Antonin, le 03 février 2010, St-Pierre de Charenton (94)  
M. ALLAVENA Robert, le 27 mai 2010, Fontenay-les-Briis (91)  
Mme Annie JOUVIN, née MONDOR, le 04 avril 2009

### LISTE ELECTORALE au 10 janvier 2011

Le nombre d'inscrits est de 356 dont 167 électeurs et 189 électrices. Dans ce total sont inclus 6 électeurs et 7 électrices de moins de 21 ans.

## INFORMATIONS GENERALES

### Quelques numéros utiles...

Mairie : 04 71 49 42 14 – fax 04 71 43 44 00 – E-mail : mairie.labrousse15@orange.fr

Ecole : 04 71 49 40 06

La Poste : 04 71 43 71 79

CABA – urgences eau et assainissement : 04 71 46 48 60

### Services

Mairie du lundi au vendredi : de 9h à 12h et jeudi de 13h à 17h

La Poste du lundi au samedi : 09h00 à 11h30

### Recensement

La Commune a eu à organiser le recensement de la population en début d'année 2010 (21 janvier-20 février).

Les résultats officiels communiqués par l'INSEE (décembre 2010) donnent une population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de 395 habitants et une population recensée en 2010 de 416 pour 244 logements d'habitation (177 résidences principales et 67 logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants).

Il est encourageant de constater que le développement de la commune initié par la municipalité n'est pas étranger à cette dynamique.

### Eglise

Une information de notre abbé desservant nous apprenait qu'un tableau, ayant orné jadis le retable de l'église, avait été restauré (bénévolement) au bout de nombreuses heures de travail par Mr Chavaroc, professionnel passionné. Cette grande toile encadrée, représentant la crucifixion, restituée à la commune, retrouvera sous peu son lieu d'origine.

### Sécurité

Pour des raisons de sécurité, la vitesse sur la zone comprise entre Fontrouge et l'entrée du bourg sera limitée à 70 km/h.

D'autre part, la commune va procéder à la mise en place de panneaux d'interdiction de doubler dans la traversée du bourg et de Lavente.

### Sentiers pédestres

L'itinéraire de randonnée dit « Les Travers » (Labrousse – Drulhes - Le Dat - Les Mèlèzes - Fontrouge), d'une distance de 7,5 km, a été classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées.

### Encombrants

Pour les personnes âgées, sans famille et sans moyen de locomotion, la commune propose la prise en charge d'objets encombrants afin de les transporter vers la déchetterie appropriée.

## Voirie communale

La longueur de la voirie communale relevée par les services de la DDE s'élève à 15.323 mètres à laquelle il y a lieu d'ajouter 980 m<sup>2</sup> de voies à caractère de places publiques (Place de l'église, parking de la mairie)

## Chemins ruraux

Le projet d'aliénation de chemins ruraux situés dans la zone de Marso-Combemaury-Combret, adopté en début d'année 2010 suite au dossier réalisé par le Cabinet COUDON, a vu sa concrétisation au prix de nombreuses négociations auprès des différents propriétaires concernés. Les dernières signatures sont en attente.

## Déneigement

Le statut d'élu étant incompatible avec une fonction de salarié vacataire, le déneigement est désormais assuré par l'agent technique, après équipement du tracteur communal.  
Pour le village du Dat, la convention avec l'Entreprise MAYADE a été renouvelée.

## C.C.A.S.

99 personnes répondent aux critères pour être bénéficiaires.

Détail du Noël 2010 : 34 repas

51 colis distribués

## Nouveaux tarifs

Location salle communale (Mairie)	habitants commune	=	50€
	hors commune	=	120€
	caution	=	250€
Location autre salle communale	habitants commune	=	80€
	hors commune	=	170€
	caution	=	250€

Garderie (voir ci-après rubrique « Ecole »)

## Ecole

Malgré les actions engagées par les parents d'élèves et la rencontre avec l'inspecteur d'académie, la fermeture d'une classe n'a pu être évitée. Pourtant 6 inscriptions supplémentaires auraient permis de conserver ce troisième poste.

Cette situation est d'autant plus regrettable que 8 enfants résidants dans la commune (plus Vezels-Roussy) sont inscrits dans des établissements extérieurs. Dommage que la solidarité n'ait pas joué.

Nos enseignantes Mmes LACOSTE, RATON et COURBEBASSE sont parties sous d'autres cieux laissant place à Mme DUVERT Philippine et Mme DELFOUR Capucine. Mme DUVERT assume le rôle de directrice.

Bienvenue à elles.



Capucine Delfour et Philippine Duvert

L'effectif «année scolaire 2010/2011» compte actuellement 41 élèves répartis en 2 classes :

9 PS  
4 MS  
5 GS  
3 CP soit 21 élèves pour la classe de Mme DUVERT

7 CE1  
3 CE2  
5 CM1  
3 CM2 soit 20 élèves pour la classe de Mme DELFOUR

#### Règlement dérogation scolaire :

La dérogation est accordée de droit (5<sup>ème</sup> alinéa article L212B du code de l'Education Nationale) :

- a) Pour obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants
- b) Pour raison médicale
- c) Pour l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école publique de la même commune (fratrie dans l'école)

Aucune dérogation ne peut être accordée pour d'autres raisons que celles évoquées ci-dessus.

#### Informatique :

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école a confirmé l'importance des T.I.C. (Technique de l'Information et de la Communication) dans l'enseignement. Il devient indispensable d'avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire un Brevet Informatique et Internet. Tous les élèves de CM2 quittant l'école pour le collège, doivent avoir le « B2i ». Aussi l'école de LABROUSSE est aujourd'hui dotée de ce matériel. La sélection des produits est conforme au cahier des charges de l'Education Nationale. (L'investissement a été de 5.579 € financé par la commune).

Afin d'entretenir les mollets de nos petits, le parc des trottinettes a été renouvelé. Un roulement a été instauré par les maîtresses.

#### Garderie :

Horaires : de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h00

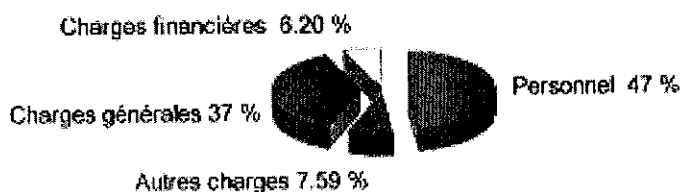
Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

1 enfant	matin <u>ou</u> soir	=	0,83 €
2 enfants (ou plus)	matin <u>ou</u> soir	=	0,62 € par enfant

1 enfant	matin <u>et</u> soir	=	1,45 €
2 enfants (ou plus)	matin <u>et</u> soir	=	1,03 € par enfant

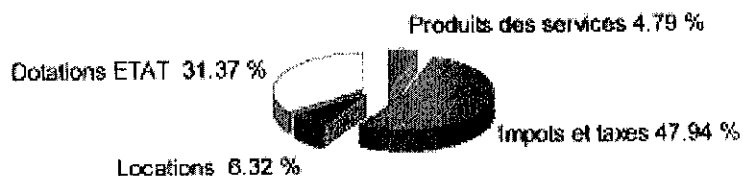
# BUDGET

## Budget de fonctionnement 2010 charges



<b>Personnel</b>	<b>128 350.00 €</b>
<b>Charges générales</b>	<b>100 810.00 €</b>
<b>Autres charges</b>	<b>20 611.00 €</b>
<b>Charges financières</b>	<b>17 054.00 €</b>
<b>Divers</b>	<b>4 513.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>271 338.00 €</b>

## Budget de fonctionnement 2010 recettes



<b>Produits des services</b>	<b>17 500.00 €</b>
<b>Dotations ETAT</b>	<b>114 620.00 €</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>175 165.00 €</b>
<b>Locations</b>	<b>23 100.00 €</b>
<b>divers</b>	<b>34 953.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>365 338.00 €</b>

**Le budget 2010 en section d'investissement prévoyait 504 291.00 € en recettes et 504 291.00 € en dépenses .**





Trésorerie d'AURILLAC-Banlieue  
Commune de LABROUSSE

27 septembre 2010

## ANALYSE DES FICHES DE SITUATION FINANCIERE 2009

Au vu des principaux éléments retracés dans les fiches jointes, la situation financière de la commune de LABROUSSE apparaît comme saine et équilibrée.

Cette analyse sommaire s'appuie sur trois facteurs principaux :

- **l'épargne brute annuelle dégagée de la section de fonctionnement** s'élève en 2009 à 92 725 euros, soit 247 euros par habitant, ce qui apparaît comme supérieure à la moyenne départementale des communes de même strate démographique (236 €/h) traduisant un niveau satisfaisant d'autofinancement. Rapporté aux produits réels de fonctionnement, le taux d'épargne brute annuelle s'établit à 26 %. Il est généralement admis que ce taux est satisfaisant s'il atteint au moins 15% des recettes réelles de fonctionnement.

Cette épargne brute a ainsi permis d'absorber l'intégralité du remboursement de la dette en capital ( 37 095 €) et de dégager un excédent disponible de 55 630 € ( 148 €/h contre 137 € pour les autres communes) pour le financement des dépenses d'équipement .

- **Le financement des opérations d'investissement** modérées ( 68 701€) a ainsi pu être assuré sans recours à l'emprunt.. Au 31 décembre 2009, l'encours de dette (capital restant dû des emprunts) de la commune s'élevait à 279 202 euros. Rapporté, aux capacités financières de la collectivité, il traduit un niveau modéré d'endettement ( 745 € par habitant contre 975 € pour les autres communes de même strate démographique).

- **La pression fiscale**, mesurée à travers l'effort fiscal, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (0.92) le niveau des taux d'imposition pratiqués apparaît comme modérée élevée, offrant des leviers pour dynamiser les produits encaissés et par voie de conséquence l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

La combinaison de ces trois facteurs révèle que la commune dispose pour l'avenir de marges de manœuvre pour le financement de nouvelles priorités et de nouveaux investissements.

# URBANISME

Même si nul n'est censé ignorer la loi, il est de notre devoir de vous rappeler les règles essentielles en matière de construction, d'aménagement et de rénovation de l'habitat.

## Le C.U. (Certificat d'urbanisme)

C'est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il délivre une information sur la construction et sur les droits et obligations attachés à ce terrain. Le certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation, il ne remplace pas le permis de construire. Il est délivré gratuitement.

Il existe deux types de certificat d'urbanisme.

↳ Le premier, en l'absence de projet précis, permet de connaître les règles d'urbanisme applicables au terrain et renseigne sur :

- Les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
- L'existence de servitudes publiques (restrictions administratives au droit de propriété),
- La liste des taxes et contributions applicables pour un terrain donné.

Le délai de réponse est de 1 mois mais ce certificat n'indique pas si le terrain est constructible ou non.

↳ Le second est un certificat d'urbanisme opérationnel.

Il indique, en plus d'informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet et donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain (voies et réseaux).

Le délai de réponse est alors de 2 mois et permet de vérifier si le terrain est constructible ou non.

LE DOSSIER PEUT ETRE DEPOSE DIRECTEMENT A LA MAIRIE OU SE SITUE LE TERRAIN OU ENVOYE PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION.

La durée de la validité du C.U. (quel qu'il soit), est de 18 mois à compter de sa délivrance.

*Informations tirées du code de l'urbanisme : Art L40-1, R410-1, A410-1 à A410-5*

## La DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

C'est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Une déclaration préalable doit être déposée avant d'édifier toute :

- Construction nouvelle créant une Surface Hors d'Œuvre Brute\* (SHOB) > à 2m<sup>2</sup> et < à 20m<sup>2</sup>,
- Agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB > à 2m<sup>2</sup> et < à 20m<sup>2</sup>,
- Transformation de plus de 10m<sup>2</sup> de SHOB en Surface Hors d'Œuvre Nette (SHON),
- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- Changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celui-ci n'implique pas de travaux.

LA DEMANDE PEUT ÊTRE DEPOSEE DIRECTEMENT A LA MAIRIE OU SE SITUE LE TERRAIN OU ENVOYEE PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (en 2 exemplaires minimum)

Elle doit être complétée par un dossier contenant notamment la localisation et la superficie du terrain, mais également la nature des ouvrages ou du changement de destination (la liste des pièces à fournir est énumérée sur la notice de la déclaration préalable).

La mairie délivre alors un récépissé avec un n° d'enregistrement qui mentionne la date à laquelle les travaux pourront commencer et dispose d'1 mois pour instruire le dossier.

La durée de validité de la déclaration préalable est de 2 ans et une fois les travaux commencés, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus de 1 an.

*Informations tirées du code de l'urbanisme : R421-9 à R421-12, R421-17 et R431-35*

\* Surface hors œuvre brute → Somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction

## **Le PERMIS DE CONSTRUIRE**

Il est obligatoire, dans tous les cas où la déclaration préalable ne peut s'appliquer.

D'une manière générale, les constructions neuves sont, par principe, soumises à permis de construire.

Quant aux constructions existantes, la création de nouveaux niveaux de planchers, la modification d'une structure porteuse ou le perçage et/ou l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur requiert une demande de permis de construire.

Pour information, le recours à un architecte est obligatoire lorsque la surface hors œuvre nette (SHON) de la future construction est supérieure à 170 m<sup>2</sup>.

**LA DEMANDE PEUT ÊTRE DEPOSÉE DIRECTEMENT À LA MAIRIE OU SE SITUE LE TERRAIN OU ENVOYÉE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSE DE RÉCEPTION (en 4 exemplaires minimum)**

Elle fait d'ailleurs l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent son dépôt et reste affichée tout le temps de l'instruction du dossier.

Elle doit être complétée par un dossier contenant :

- Un plan de situation du terrain
- Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier
- Un plan de coupe du terrain et de la construction
- Une notice décrivant le terrain et présentant le projet
- Un plan des façades et des toitures
- Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage

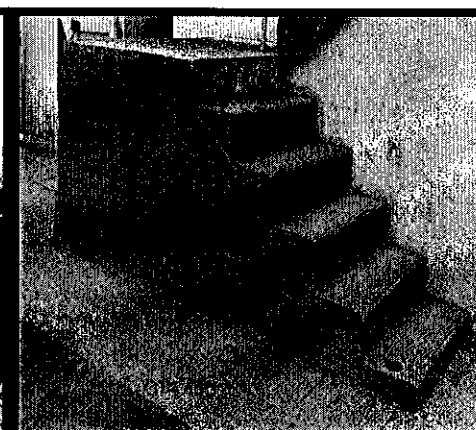
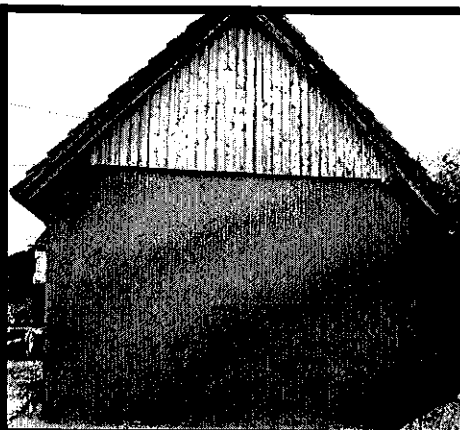
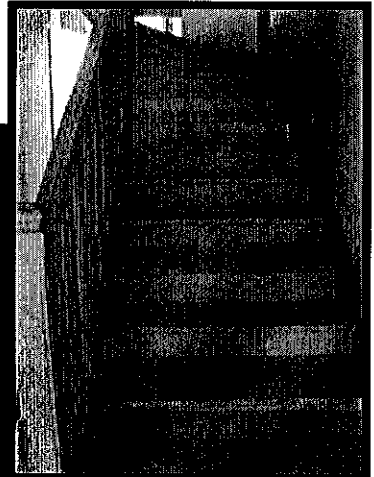
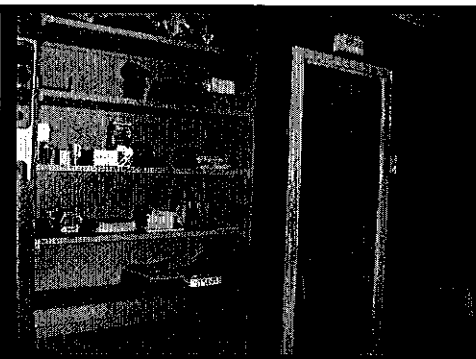
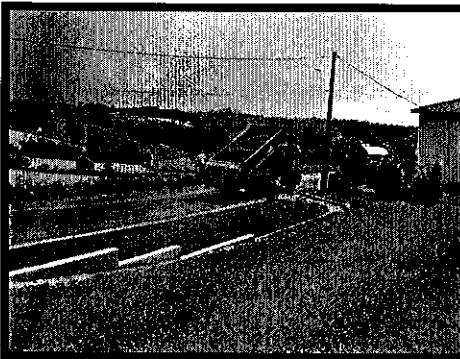
La mairie dispose de 2 mois pour instruire une demande avant l'adresser l'arrêté qui en découle à l'administration (Conseil Général ex DDE - Direction Départementale de l'Équipement). Celle-ci a également 2 mois pour adresser une réponse définitive au demandeur, faute de quoi, il peut considérer qu'il bénéficie d'un permis de construire tacite.

En cas de refus, le demandeur dispose de 2 mois pour contester le refus et doit le faire savoir par recommandé avec accusé de réception.

*Informations tirées du code de l'urbanisme : Art R4231-22 à R423-49 et R431-7*

## TRAVAUX

Ancienne Ecole Moissac	Les travaux de rénovation et de réhabilitation de l'ancienne école de Moissac sont pratiquement terminés. 2 Appartements de qualité, 1 T3 et 1 T5, totalement indépendants ont été réalisés. Chacun dispose d'un garage. Ces logements seront loués à compter du mois de Mai 2011.
Lotissement de Fontrouge	Le lotissement est bien avancé. 6 maisons sont construites et bientôt achevées. La voirie définitive sera réalisée après l'achèvement des constructions.
Voirie	Des travaux sur la voirie ont été réalisés à la Cité des Pins, au Dat ainsi qu'à Inserre. Le montant total des dépenses s'élève à 105 000 euros
Travaux en Régie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préau</li> <li>- Peinture classes de l'école</li> <li>- Restauration d'un logement du Presbytère</li> </ul>



*Voirie  
 Peinture des classes  
 Escalier de Moissac  
 Garage de Moissac  
 Escalier Presbytère*

# ETUDES ET PROJETS

## Carte communale

La carte communale est un document d'urbanisme simplifié dont peut se doter une commune qui ne dispose pas d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu. Elle a une validité permanente (mais peut être révisée en fonction de l'évolution des besoins) et est approuvée après une enquête publique.

Elle délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas admises, sauf exceptions. Elle permet également l'institution du droit de préemption.

Le dossier de consultation a été établi par la DDEA/DDT.

Le planning prévisionnel prévoit le choix du bureau d'études, après appel d'offres, au cours du premier trimestre 2011.

Dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme, la Chambre d'Agriculture sera contactée afin d'évoquer la réalisation d'une enquête agricole, de même que le recensement des zones humides pourrait être intégré à la consultation.

Le délai de réalisation du document (entre la désignation du prestataire et l'approbation par le Préfet) est estimé entre 12 et 18 mois.

## Lotissement Cité des Pins (n° 2)

Le lotissement de Fontrouge étant en voie d'achèvement, il convient de se projeter sur le devenir de la deuxième parcelle de la succession Noël, à la Cité des Pins.

Une esquisse, à 3 variantes, avait été proposée par la DDE, début 2008, avec des lots allant de 950 à 1500 m<sup>2</sup>. La commune avait différé le projet, ne souhaitant pas, à l'époque, la réalisation concomitante de deux lotissements.

Une nouvelle étude est actuellement en cours afin de définir la solution la plus adaptée.

## Cité des Pins (bis)

Quelques arbres de différentes essences vont être plantés.

## Terrain de tennis

Une réfection complète du terrain de tennis, de plus en plus déserté, est devenue une nécessité.

Le rapport coût/utilisation étant très disproportionné, la municipalité envisage une orientation différente qui laisserait place à un espace détente pour petits et grands.

## Mini pelle

Une réflexion – conjointe avec la commune de VEZELS-ROUSSY – est en cours pour l'achat éventuel d'une mini-pelle destinée à la réalisation de petits travaux ne présentant pas d'intérêt pour les entreprises.

## Chemin de Lavente

L'ancien chemin de LABROUSSE-MOISSAC, sur la portion LAFAGE-LAVERGNE, sera prochainement aménagé après de menus travaux et en accord avec M. Louis LAVEISSIERE, premier riverain intéressé. (Le don d'une partie de terrain en échange d'une clôture délimitant le passage permettra de réaliser le projet à faible coût).

## Travaux Ecole/Cantine

Ecole : portes d'entrée à changer ainsi que les fenêtres côté nord (Difficultés de fermeture et très mauvaise isolation). Pose de volets roulants. Cantine : mise aux normes de la cuisine : évier réglementaire, plan de travail, achat d'un lave-vaisselle.

# Association communale des ANCIENS COMBATTANTS de LABROUSSE

Pas de changement depuis le dernier bulletin, bien que les effectifs aient baissé.

Malgré tout, le Président participe toujours aux mêmes activités et manifestations au sein des associations mères (A.C.P.G./VEUVES – UFACC – UDAC – ONAC...).

Pour la Commune, il est regrettable de voir si peu de monde lors des cérémonies au monument aux morts (une quinzaine de personnes y compris le conseil municipal).

Le souvenir s'estompe et la mémoire s'oublie.



# Association de Valorisation du MUSEE DE PRAT L'écomusée de la terre et des hommes

10 ans déjà pour le Musée de Prat, inauguré le 21 octobre 2000 !

L'association a été affectée, cette année 2010, par la disparition d'un membre très actif, Justin TOURLAN.

Les principales manifestations annuelles se sont donc déroulées suivant un programme plus modeste : en premier lieu, la journée portes ouvertes du 8 août, avec différents jeux, exposition de minéraux, exposition photos sur la vie quotidienne à Labrousse, etc... Et ensuite, le 18 octobre, un après-midi convivial avec fabrication de cidre et châtaignes grillées.

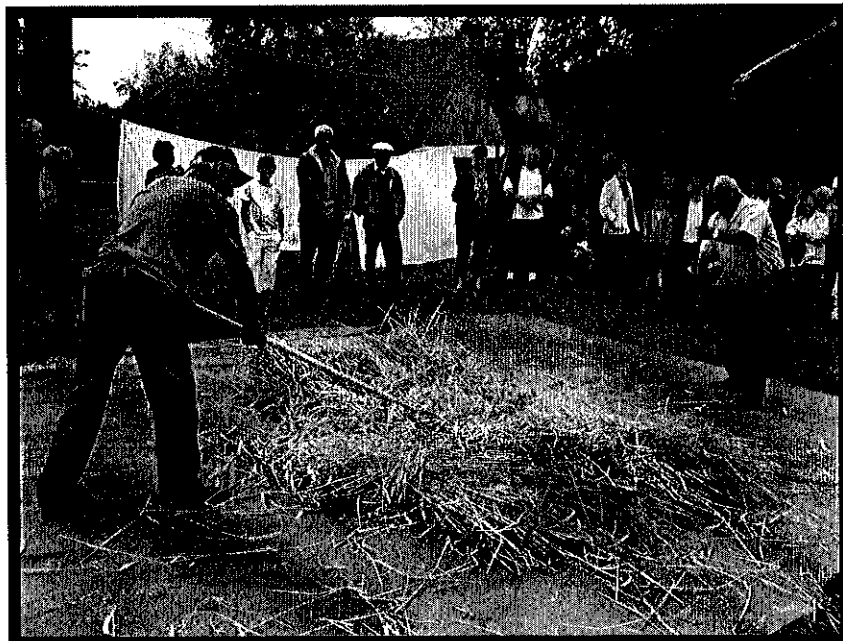
Au mois de juillet, le musée a reçu la visite de la délégation de BRUNI, dans le cadre du jumelage de cette dernière avec CARLAT.

En partenariat avec la CABA et VISITE PASSION, nous avons réalisé et financé des petites cartes publicitaires sur présentoir bois diffusées dans 140 points du département.

A noter : l'installation de 3 points vidéo (diaporamas et petits films explicatifs)

Les nouveaux bénévoles et/ou adhérents sont toujours les bienvenus.

Le musée reste ouvert du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, de 15 à 19 heures (fermé les jours fériés) et les samedis et dimanches de septembre et octobre, aux mêmes horaires.



# Association des EDELWEISS

C'est une association de gym volontaire ouverte à tout public, qui a vu le jour en septembre 2004. Actuellement, nous comptons 12 licenciées et 1 licencié. Les cours sont assurés par Isabelle BROQUERIE le lundi de 20h30 à 21h30 et Audrey BOVOLenta le vendredi de 20h45 à 21h45, toute l'année, à l'exception des vacances de Noël. La cotisation est de 70 € pour les cours, 50 € pour un cours (soit le lundi ou le vendredi) et une licence à 15 €/mois pour ceux qui ne peuvent pas venir à l'année. Le bureau reste inchangé depuis 2004 : Présidente : Laetitia BLANCOT (04 71 49 40 35) – trésorière : Yvette CHATEAU (04 71 49 42 58) – secrétaire : Martine LAROUSSINIE (09 64 12 16 68).

Nos projets 2010/2011 :

- une bourse aux jouets et puériculture en novembre
- une thalasso gratuite pour les licenciés
- un cours de step 1 fois/mois
- un repas au mois d'avril, avec animation

La tenue : un jogging, un tee-shirt, une paire de baskets, un sourire...  
Nous fournissons la bonne humeur.

Le bureau





# CLUB DES AINES ET DE L'AMITIE

Depuis la parution du bulletin municipal de 2008, le club, qui a fêté son 30<sup>ème</sup> anniversaire en 2009, a maintenu toutes ses activités en 2010. En voici le résumé.



Le 27 janvier : 31 participants aux jeux et à la dégustation de la galette.

Le 9 mars : 37 personnes aux jeux, casse-croûte et crêpes.

Fin mars : Nous avons organisé, lors du carnaval de l'école, le goûter des enfants avec crêpes et boissons.

Le 27 avril : Sortie à Salles la Source (Aveyron). La visite guidée du musée du Rouergue, le déjeuner et l'après-midi dans le parc de l'Oustal ou sur la piste de danse ont été fort appréciés des 33 participants.

Le 3 juin : 25 participants pour la sortie en Aveyron avec une promenade guidée dans le beau village médiéval de Castelnau et la visite du château le matin, la découverte de Micropolis et du monde passionnant des insectes l'après-midi.

Le 15 août : Le club a organisé sa vente habituelle d'ouvrages et de pâtisseries confectionnés par ses membres.

Le 16 sept : Le car a conduit 31 adhérents à Paulhac pour la visite du château puis à Brioude pour la découverte de la Maison du Saumon et de la basilique.

Le 28 sept : Nous étions 22 à participer à la journée de la forme à Vezels-Roussy

Le 12 oct : Un repas convivial a réuni 45 convives à la salle communale et le groupe l'Occitane d'Aurillac a égayé l'après-midi avec 2 pièces de théâtre, des chants et des danses.

Le 7 nov : Le concours de belote a été un succès avec 32 équipes inscrites.

Le 28 nov : Assemblée générale et excellent repas à la Bergerie à Vezels. Malheureusement, le mauvais temps n'a pas permis à tous de participer à cette journée.

Il faut noter 6 rencontres inter-clubs pour des randonnées ou des jeux et les jeux à la salle communale le premier lundi de chaque mois. A ce sujet, nous souhaiterions plus de participants. Nous invitons les personnes non adhérentes qui sont intéressées à se joindre à nous ce jour-là.

En ce début d'année 2011, nous avons dégusté la galette le 18 janvier. Le 4 février, 37 personnes ont assisté au spectacle « Age tendre et Tête de bois » qui se déroulait au Prisme.

L'après-midi « crêpes » aura lieu le 17 mars.

Le 6 juin, nous irons au domaine de Gaillac avec visite du musée et spectacle « Ballade slave » .

Nous aurons une autre sortie le 13 septembre, probablement à Clermont. Le concours de belote est fixé au 6 novembre, l'Assemblée Générale au 28 novembre. Nous n'oublions pas la vente organisée le 15 août. Nous profitons du bulletin pour remercier la Municipalité.

Le Conseil d'Administration et le bureau restent inchangés depuis le renouvellement de 2008.

Le club compte cette année 55 adhérents. Et oui ! Nous n'échappons pas à une légère diminution ce que connaissent la majorité des clubs. Pourtant l'adhésion au club ne fait pas « vieillir ». Les clubs sont des lieux de vie, d'échanges, d'amitié, d'ouverture vers les autres.

Ce sont les nouveaux qui, en venant nous rejoindre, amèneront des idées neuves et continueront à faire vivre ce que nos aînés ont créé.

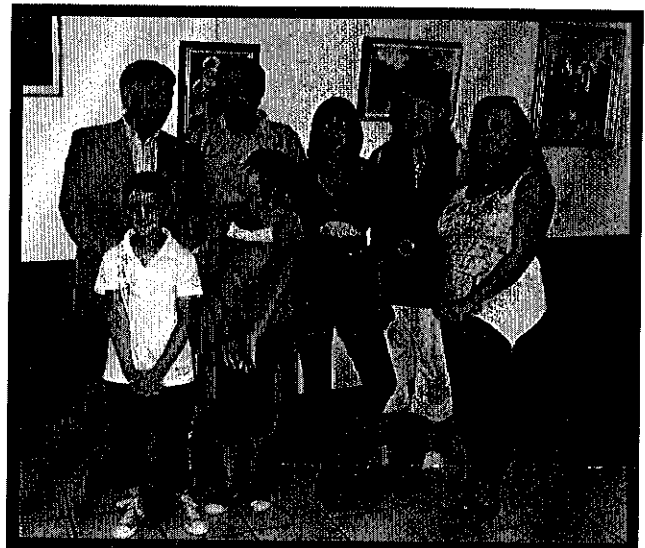
## ATELIER PEINTURE

L'atelier peinture vit sa deuxième année. Une fois par semaine, le vendredi de 20h30 à 22h30, dans la salle de l'ancien presbytère, adultes et enfants se retrouvent, les premiers pour s'épauler dans leurs travaux, les plus jeunes pour s'initier à l'aquarelle ou l'huile ou l'acrylique ou au pastel.

Nous pensons renouveler, en juillet ou août 2011, l'exposition des différents travaux dans la salle communale. La première manifestation a, nous le croyons, procuré beaucoup de plaisir et aux enfants et aux adultes qui, nombreux, nous ont apporté leurs encouragements.

Rendez-vous en juillet ou août pour l'exposition  
(La date sera précisée ultérieurement).

Responsables de l'atelier : MILLE Bernard  
et RODIER Bernard.



# Union Sportive LABROUSSE-VEZELS

Composition actuelle du bureau :

Président	Marc CHATEAU
Vice-président	Pierre SOULIER
Secrétaire	Nathalie VICTOR
Trésorier	Pierre CHATEAU

L'Ecole de Football, en association avec CARLAT, après une année de fonctionnement, n'a pu continuer son expérience, faute de participants en âge ou désireux de s'engager.

Heureusement, les perspectives évoquées dans le bulletin municipal d'avril 2009 se sont concrétisées.

Sous la houlette de son jeune président, Marc CHATEAU, une équipe senior, forte de 22 licenciés joueurs, a repris la route des terrains.

Les entraînements sont assurés par Fabien PICARONNY et le capitanat confié à Thierry ALAUX, tous deux de retour au club.

Au terme de la saison 2009-2010, l'équipe termine en tête de sa poule, après 14 victoires, 1 nul et 1 défaite, et gagne le droit d'évoluer en division supérieure (2<sup>ème</sup> division) en 2010/2011.

A mi-parcours de ce nouveau championnat, l'équipe fait bonne figure dans le haut du tableau.



# ACCA LABROUSSE

## Bureau

Président LAROUSSINIE André  
Trésorier CHASTANG Alain  
Secrétaire GOUBERT Jérôme  
Membres DELRIEU René, DUCLOS Cédric, GOUBERT Emmanuel, LORCA Christian, SERONIE Francis

Garde Chasse ANDRIEU Michel

45 adhérents pour la saison 2010-2011.

L'ACCA organise 8 lâchers au cours de la saison :

- 120 perdreaux
- 150 faisans
- 4 couples de lièvres

Le tableau de cette saison est de 20 chevreuils (plan de chasse) et 9 sangliers dont 1 de 117 Kg



# Amicale Laïque des Parents d'Elèves des Ecoles de Labrousse et Vezels-Roussy

L'amicale des parents d'élèves a pour principal objectif de soutenir les projets pédagogiques et les sorties péri-scolaires en faveur des enfants de l'école. L'association est soutenue par des subventions émanant de la Mairie de Labrousse, celle de Vezels-Roussy et du Conseil Général. Ce partenariat reste indispensable au bon fonctionnement de notre association.

2009-2010 –

L'activité de l'amicale durant l'année 2009-2010 a permis la réalisation de nombreuses sorties en faveur des enfants de l'école, à savoir :

- 2 sorties à la station du Lioran
- des séances de poney
- la découverte de la ferme pédagogique d'Omps
- plusieurs au cinéma
- la visite de la « Maison de la Pinatelle » de Chalinargues
- une séance au cirque
- le traditionnel spectacle de Noël et les cadeaux, ainsi que l'acquisition d'un jeu de raquettes et grâce à la volonté de l'enseignante concernée, une classe de mer d'une semaine s'est déroulée au Cap d'Agde pour les 11 élèves de CP-CE1

2010-2011 –

Suite à démission de 2 membres, un nouveau bureau a été constitué :

Présidente : Magali BOUILLIN  
Vice-présidente : Nathalie CHABOT  
Trésorière : Anne TOURLAN  
Secrétaire : Colette GLADINE

Le bureau a décidé de maintenir les 4 principales manifestations de l'année, à savoir :

- un repas de fin d'année, qui s'est déroulé le 27 novembre 2010. Lors de cette soirée, toutes les personnes inscrites ont eu le plaisir d'assister au spectacle d'Isabelle DELAVET, qui, à travers ses contes, a fait s'évader les petits comme les grands
- le quine du 31 janvier 2011, lequel s'est avéré une belle réussite du fait de l'implication et la participation de tous les parents
- un repas de printemps qui se déroulera le samedi 26 mars 2011 ; nous rappelons que les habitants des communes souhaitant participer sont les bienvenus
- la fête des Ecoles le dimanche 26 juin 2011 clôturera l'année scolaire

Ainsi l'équipe enseignante actuelle a prévu diverses sorties :

- cinéma
- regroupements sportifs intercommunaux (découverte de la lutte, du cross, de l'athlétisme de la course d'orientation)
- participation au Festival d'expression enfantine
- concert des Jeunesses Musicales de France
- 10 séances de piscine
- Ainsi que les sorties de fin d'année dont le programme reste encore à définir



*Fête des Ecoles*



*Nouvelles trottinettes*

Cette année, l'amicale a également investi dans l'achat de 10 trottinettes qui sont mises à disposition des enfants pendant les temps de récréation.

Toutes ces sorties sont réalisables grâce aux recettes des manifestations et aux subventions, la charge la plus importante de l'association étant le transport. Ainsi, à titre indicatif, le coût total du Transport pour l'année 2009/2010 a été de 2.776 €

C'est pourquoi, nous tenions à remercier tous les donateurs privés, ainsi que l'ensemble des parents d'élèves. C'est grâce à la mobilisation et l'implication de tous que notre activité peut se poursuivre au bénéfice des enfants.

Le bureau

## Les Amis de LA ROCHE DE MOISSAC

En 2010, l'Association des Amis de la Roche de Moissac n'a pas organisé comme les années précédentes la fête de la Roche en juin, au moment de la Saint Jean, en raison d'un évènement douloureux connu de tous, le décès de Justin TOURLAN.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il était le pilier de cet évènement et de bien d'autres fêtes associatives. L'association reste en veille pour 2011.

Le projet de réalisation d'une plaquette sur la flore de la Roche n'est pas abandonné.

L'association reste vigilante sur la protection du site.

## Association LES QUATRE SAISONS

C'est une petite association qui continue de vivre ; ses activités principales sont l'organisation de la foire aux agneaux, du vide grenier et de la foire du mois de mai.

Cette année, la foire aura lieu le lundi 25 avril et le vide grenier le 27 mai 2011 ainsi qu'une étape du TOUR DU CANDAL PEDESTRE fin août.



# Association ADMR

L'association locale ADMR LA CHATAIGNERAIE a été fondée en 1988.

Créée à l'origine pour la gestion d'un SSIAD (Service Soins Infirmiers à Domicile) en clair une équipe d'aides soignantes encadrée par une infirmière coordinatrice. Ce service fonctionne en permanence au-delà de sa capacité autorisée qui est de 30 lits, ce qui est un véritable problème. Une demande d'extension a été demandée ; si le principe est acquis, le financement n'est pas encore assuré.

L'association gère depuis quelques années aussi un service d'aides à domicile qui a grandi au fil des ans. Pour des raisons de gestion de ce type de service, les salariées travaillent à temps partiel Pour aider les bénévoles dans la gestion du quotidien, une secrétaire à mi-temps a été recrutée.

En 2009, l'activité réalisée était de 11.404 journées par les aides-soignantes et 44.647 heures par les aides à domicile, ce qui représente plus de 30 équivalents temps plein.

Sur le plan financier, le montant global a, pour la première fois, dépassé le million d'euros.

Le bureau se compose ainsi : président : Dr Jean AUGUSTYNOWICZ – vice-présidents : Marinette CARDINAUX, Gérard PRADAL – secrétaire : Pierre SOULIER – trésorier : Gérard PRADAL





# LA VIE INTERCOMMUNALE

## **Alimentation en eau potable.**

Tarif 2011 abonnement annuel (variable en fonction du calibre du compteur)

Pour compteur 15/20 mm : 46 €

Prix h.t. du mètre cube : 1,05 € (hors redevances à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Dans un souci d'uniformisation, la CABA a procédé au remplacement des compteurs.

La conclusion de la fiche de synthèse annuelle de la DDASS note une qualité sanitaire satisfaisante (année 2009) ;

Volume d'eau produit = 26.655 m<sup>3</sup> (2009)

## **Assainissement**

### Assainissement collectif

Montant de l'abonnement annuel au réseau d'assainissement public : 18 €

Prix h.t. de la redevance assainissement au mètre cube d'eau consommée : 1,38 €

### Assainissement non collectif :

Prix h.t. de la redevance au SPANC applicable à l'ensemble des usagers non raccordables au réseau collectif : 24 €

Nombre d'installations = 148

Nombre d'habitants desservis par un assainissement non collectif = 207

L'Agence de l'Eau lance une opération subventionnée pour la réhabilitation des assainissements non collectifs classés 4 et 5. La collectivité souhaite participer à ce programme et couvrir l'ensemble de son territoire sur deux années.

L'année 2012 concernera les opérations éligibles sur notre commune pour un montant de subvention à 50% du coût des travaux pour des devis plafonnés à 7000 € ttc par dispositif.

## **Ordures ménagères**

Collecte (année 2009) en kg/habitant/an

Ordures ménagères = 186,03 kg (moyenne CABA : 220 – nationale : 316)

Emballages = 6,40 kg (moyenne CABA : 7,37 – nationale : 12,20)

Journaux-magazines = 17,51 kg (moyenne CABA : 21,33 – nationale : 25)

Verre = 28,54 kg (moyenne CABA : 26,82 – nationale : 30,09)

Pourcentage d'habitants ayant adhéré à la démarche compostage = 0,50%

## **Médiathèque**

La vaste restructuration (4,8 M€) de la Médiathèque touche à sa fin. Fin mai 2011, ce ne sont pas moins de 100 000 livres, jeux, CD et DVD qui seront proposés au public, en accès libre.

## **Manifestations CABA**

Les 18 et 19 juin, le week-end d'animations randonnées 2011 se déroulera sur les communes de VEZELS-ROUSSY et LABROUSSE.

Les 19 et 20 juin, organisation du tour cycliste de la CABA (LABROUSSE et VELZIC en étant cette année les deux communes étapes).



